



Bulletin d'informations internes

Table des matières

I La nouvelle formule du Bulletin d'Informations Internes (BII)

II Le projet de Messagerie Postale

A) Introduction

B) Les questions traitées

- 1) Y a-t-il vraiment nécessité de créer une Messagerie Postale?**
- 2) Quel sera le statut de la Messagerie Postale?**
- 3) Quelles seront les activités de la Messagerie Postale et où s'exerceront-elles?**
- 4) Quels seront les avantages de la Messagerie Postale au point de vue des finances publiques?**
- 5) Quels seront les avantages de la Messagerie Postale pour les abonnés aux journaux?**
- 6) Quels seront les avantages de la Messagerie Postale pour les éditeurs de journaux?**
- 7) Pourquoi la Messagerie Postale ne peut-elle devenir tout simplement un service comme un autre de l'administration des P et T?**
- 8) Quelles seront les répercussions de la Messagerie Postale sur les effectifs de personnel P et T?**
- 9) Quelles seront les répercussions de la Messagerie Postale sur les conditions de travail du personnel P et T?**
- 10) Sous quelles conditions la Messagerie Postale pourra-t-elle devenir réalité?**

C) Deutsche Fassung

I La nouvelle formule pour le Bulletin d'Informations Internes (BII)

Avec la création et le rodage du service «Relations internes» de la Direction, le moment est venu de relancer, selon une nouvelle formule, le «Bulletin d'informations internes» (BII), qui s'adresse à l'ensemble du personnel et dont le premier et jusqu'ici dernier numéro, consacré au statut du facteur comptable, a paru au début de 1981.

Il est envisagé de publier ledit Bulletin à l'avenir à des intervalles plus rapprochés en fonction des besoins de l'actualité, étant entendu qu'en principe il paraîtra un numéro tous les trois mois.

La Direction se rend compte en outre que l'information administrative, telle qu'elle existe actuellement sous forme du rapport de gestion et de circulaires, doit être complétée par une information à la fois plus approfondie et plus diversifiée.

L'information sera approfondie dans la mesure où l'attention du personnel sera attirée et maintenue sur l'existence et l'évolution des questions qui engagent l'avenir de notre Administration: les perspectives des diverses branches d'activité de la division des postes (courrier, colis, périodiques, opérations financières), les nouveaux services de télécommunication (transmission de données, télétexte, vidéotexte, vidéoconférence etc.), le niveau, la composition et le financement des investissements de télécommunication, l'informatique dans les P et T, les nouveaux mass media, l'évolution des monopoles P et T, le statut de l'administration etc.

Mais l'information sera plus diversifiée aussi. Nous évoquerons ce que nous entendons réaliser tant dans les postes que dans les télécommunications au niveau des projets de petite, de moyenne ou de grande envergure. Nous ferons également rapport sur ce que nous avons mis sur pied ou mis en service dans les deux divisions et sur le plan de l'ensemble de l'administration.

Il va de soi que cette information sur les grandes options de l'Administration et sur des projets et réalisations de moindre importance sera objective dans l'exposé des faits et politiquement neutre. L'Administration en a l'obligation en tant que service public mais également de par son rôle de promoteur et de protecteur par excellence des communications et de leur secret, ainsi que de par sa participation déterminante dans les travaux de la Commission des mass média.

Précisons que le BII ne fera que compléter sur le plan individuel mais ne saurait en aucune manière limiter ou remplacer l'activité d'information qui s'opère sur le plan collectif au niveau de la Commission consultative et de la Délégation ouvrière principale, ni celle qui se déroule au sein de la division et au niveau local. Au contraire, au fur et à mesure que je me dégagerai des fonctions qui, aux termes du nouvel organigramme, sont à assumer par d'autres responsables de l'administration, je vouerai aux différents aspects du problème de la concertation collective au sein des P et T tout le temps et tout le soin requis à cet effet.

L'information appropriée de nos fonctionnaires, employés et ouvriers et de leurs associations et organisations professionnelles représentatives est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit de motiver le personnel en vue d'assurer le bon fonctionnement des P et T qui est capital pour l'avenir de l'économie nationale et du bien-être social.

Nous prévoyons également d'insérer au BII une rubrique consacrée aux mouvements du personnel: admissions, nominations, promotions, mises à la retraite, décès etc.

Si le présent numéro ne comporte cependant pas encore les deux rubriques annoncées au titre des mouvements du personnel et de l'énoncé de nos projets et réalisations dans chacune des divisions et sur le plan de l'ensemble de l'administration, tel sera le cas nous l'espérons, au prochain numéro, alors que ces deux rubriques ne sont disponibles actuellement que pour la division des télécommunications. Aussi celle-ci publiera-t-elle à part cette fois le rapport afférent qui a été élaboré par un comité de rédaction T.

Par souci de parallélisme, il sera institué un tel comité de rédaction également pour la division des postes qui tâchera de rassembler le même genre d'informations pour le secteur postal. Le service «Relations internes» coordonnera ces rapports et les complétera quant à la direction, de sorte que le prochain BII a des chances d'être conforme à la présentation annoncée ci-avant.

A l'occasion de ce second lancement, je voudrais finalement insister sur les fonctions de mise en liaison et même en communion d'idées que le «Bulletin d'informations internes» devra assumer au sein même d'une Administration dont la mission consiste à rendre possibles en dehors d'elle-même des communications techniquement irréprochables entre usagers de tous bords, communications qui gagnent évidemment à être échangées entre gens de bonne foi et de bonne volonté. Qu'il en soit de même de la concertation sur le plan interne de notre Administration, et que le BII puisse y contribuer, tel est mon vœu le plus fervent.

Le Directeur,

